



## Salaire minimum coefficient

-----  
Par Chouquette

Bonjour,

J'ai constaté il y a plusieurs mois qu'il y avait une différence entre mon salaire et le salaire minimum fixé par la convention collective.

En effet, je suis embauchée à un coefficient de 275, d'après le calcul de la convention collective des industries chimiques (coeff x valeur du point x 35h/38h) le salaire minimum brut que je devrais recevoir est  $275 \times 8,31 \times (35/38) = 2104,8$ ?. Sauf que je touche seulement 1890?.

Comment faire valoir mes droits sachant que la DRH fait tout pour ignorer le problème.

Merci d'avance

-----  
Par Avocatmalin

Bonjour, avez vous tenté de faire vérifier votre fiche de paie auprès d'un collectif, une association spécialisée dans les soucis juridique au travail ?

-----  
Par Chouquette

Non je n'ai pas fait vérifier ma fiche de paie. A qui dois-je m'adresser ? Est ce que c'est gratuit ?